

Mercredi 6 Décembre 2017



**Missions Emploi
Ressources Humaines
des CCI de Midi-Pyrénées**



ACTUALITES

APPRENTISSAGE

Lancement de la concertation apprentissage

Le 10 novembre la concertation sur l'apprentissage a démarré, selon un calendrier établi par le ministère du travail avec 3 réunions plénières et 8 séances thématiques programmées sur 4 principaux thèmes : le parcours de l'apprenti ; le rôle des entreprises ; la gouvernance et le financement ; l'offre de formation et de certification professionnelle. Cette concertation, présidée par Sylvie Brunet, présidente de la section travail au Conseil Economique Social et Environnemental (CESE), doit se clôturer par la remise d'un rapport à la ministre du travail, le 25 janvier 2018.

**FORMATION
PROFESSIONNELLE**

Négociation interprofessionnelle

Le gouvernement a transmis aux partenaires sociaux le document d'orientation définissant le cadre de la négociation interprofessionnelle sur la formation professionnelle.
Un accord interprofessionnel doit être conclu d'ici fin janvier 2018 en vue d'aboutir à la présentation d'un projet de loi qui intégrera l'apprentissage et l'assurance chômage, au printemps prochain.



Le gouvernement a fortement balisé le programme de travail des partenaires sociaux. Il est ainsi prévu :

- Une cotisation pour la formation des demandeurs d'emploi versée par les entreprises pouvant atteindre 0,3 % de la masse salariale.
- Le renforcement de l'obligation de formation avec notamment la simplification de la formalisation du plan de formation.
- La simplification du compte personnel de formation fusionné avec le congé individuel de formation.
- La refonte du processus de financement du contrat en alternance en parallèle de la concertation sur l'apprentissage.
- L'unification du système d'assurance qualité de la formation de la prestation et du prestataire.

Source : Document d'orientation

PRELEVEMENT A LA SOURCE DE L'IMPOT SUR LE REVENU

Le gouvernement présente son mode d'emploi

Le ministère de l'action et des comptes publics a confirmé l'entrée en vigueur du prélèvement à la source au 1er janvier 2019, il sera intégré au projet de loi de finances rectificative.

Le besoin d'expérimenter le dispositif avait justifié son report d'un an. Cette phase de test a évalué le coût de la mise en œuvre du prélèvement à la source pour les entreprises entre 310 et 420 millions d'euros. Plus de 70 % des dépenses seront liées au paramétrage des logiciels, à la formation des utilisateurs et au temps passé à expliquer le dispositif aux salariés.

Chaque collecteur recevra un kit élaboré avec les éditeurs de logiciels de paie qui décrira les différentes étapes à suivre.

Par ailleurs, il est envisagé de simplifier l'application d'un taux non personnalisé (correspondant à la volonté de confidentialité du salaire). Les sanctions financières pour déclarations erronées seraient revues à la baisse, de 500 à 250 euros.

Source : Communiqué du ministère de l'Action et des Comptes publics, 13 novembre 2017



EMPLOIS FRANCS

Version plus incitative des emplois francs en 2018

Les leçons de l'échec de l'expérience précédente (moins de 300 emplois créés contre 10.000 attendus) ont été tirées par le Ministère du Travail avec un public cible élargi, des CDD devenus éligibles et un montant d'aide plus élevé.

Le nouveau dispositif sera destiné à favoriser les embauches de tout demandeur d'emploi de certains Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), dont la liste sera fixée par le ministère du travail.

Les embauches sous CDI ou CDD de plus de 6 mois seront éligibles à l'aide dont le montant est porté à 15 000 euros pour un CDI (versés sur 3 ans) et à 5 000 euros pour un CDD (versés sur 2 ans).

Cette nouvelle aide va être expérimentée du 1/04/2018 au 31/12/2019 dans un nombre limité de QPV. En fonction des résultats, elle sera généralisée à partir de 2020.

Source : projet de loi de finances pour 2018 ; communiqué du ministère du travail du 9 novembre 2017

AGIRC ARRCO

Syndicats et patronat entérinent la fusion des régimes de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO

Lors de leur accord du 30 octobre 2015, les partenaires sociaux avaient prévu l'unification des régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco au 1er janvier 2019. Le nouveau régime doit être mis en œuvre par un accord national interprofessionnel au plus tard le 1er janvier 2018. Ces négociations se sont conduites courant novembre. Il est prévu 2 tranches pour l'assiette des cotisations (la tranche 1 comprenant la part des rémunérations d'un montant n'excédant pas le plafond de la sécurité sociale et la tranche 2 pour la partie des rémunérations supérieure au plafond de la sécurité sociale et jusqu'à 8 fois ce plafond).

Les cotisations dues seront prises en charge par l'employeur à hauteur de 60 % et par le salarié à hauteur de 40 %. Les employeurs pourront appliquer une répartition plus favorable pour les salariés.

Par ailleurs, les cotisations AGFF (Association pour la Gestion du Fonds de Financement) et GMP (Garantie Minimale de Points) seraient fusionnées au sein d'une "contribution d'équilibre générale" aux taux de 2,15% sur la tranche 1 et 2,70 % sur la tranche 2.



Afin de renforcer l'accès au droit conventionnel pour les salariés et leurs représentants, la loi Travail d'août 2016 a prévu que les conventions et accords de branche, de groupe, interentreprises, d'entreprise et d'établissement soient rendus publics et versés dans une base de données nationale. Elle est désormais en ligne sur le site Légifrance avec 144 accords accessibles.

JURISPRUDENCE

L'utilisation abusive du matériel de l'entreprise ne constitue pas obligatoirement une faute grave

La Cour de cassation rappelle qu'il revient au juge du fond d'apprécier le caractère réel et sérieux du motif de licenciement disciplinaire. Dans ce cadre, il peut décider que l'utilisation de matériels de l'entreprise à des fins personnelles par un salarié était fautive mais que la mise en œuvre d'une procédure de licenciement apparaissait disproportionnée.

Dans cette affaire, une salariée est licenciée pour faute grave, ayant téléchargé 10 giga octets de photos et de vidéos pour un usage strictement personnel sur son ordinateur professionnel, et utilisé sa carte d'essence et de télépéage à des fins personnelles.

La salariée avait le droit d'utiliser le véhicule de la société à des fins personnelles, dans la limite d'un usage raisonnable. Elle avait parcouru pour des raisons personnelles 2143 kilomètres en 4 mois ce qui paraissait abusif pour l'employeur.

La cour d'appel estimait que l'employeur ne démontrait pas en quoi une moyenne de 500 km par mois pouvait être qualifiée d'abusive. Elle retenait cependant l'utilisation abusive du téléchargement sur l'ordinateur mais considérait que l'employeur n'apportait pas la preuve du caractère illicite. Elle retenait aussi le caractère fautif de l'utilisation de la carte de télépéage à quatre reprises alors que la salariée avait fait l'objet d'une mise à pied à titre conservatoire. Quand bien même ces faits étaient fautifs, leur sanction par la mise en œuvre d'une procédure de licenciement apparaissait disproportionnée : le licenciement était donc dépourvu de cause réelle et sérieuse.

Pour la Cour de cassation, les juges du fond peuvent apprécier non seulement le caractère réel mais aussi le caractère sérieux du motif de licenciement pour motif disciplinaire. Dès lors, dans son appréciation souveraine, la cour d'appel a pu estimer que l'utilisation abusive de la carte de télépéage et le téléchargement parfois abusif de fichiers personnels sur l'ordinateur de l'entreprise ne constituait pas une faute grave, et a pu décider qu'elle ne constituait pas non plus une cause réelle et sérieuse.

Une appréciation est donc opérée au cas par cas en fonction du caractère abusif de la faute.

Source : Cass. soc., 25 oct 2017, n° 16-11.173



QUOI DE NEUF

OCTAO : le nouvel Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage Inter-Consulaire Régional

En créant le nouvel Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage Inter-Consulaire Régional, habilité par le Préfet de Région le 31 Août 2017 pour l'ensemble du territoire Occitanie, les trois réseaux consulaires (Commerce et Industrie, Agriculture, Métiers et Artisanat) mutualisent leurs moyens et leurs compétences pour collecter la taxe d'apprentissage et garantissent **un seul accès aux entreprises et experts-comptables pour gérer l'ensemble des déclarations de leurs clients**, quels que soient leur secteur d'activité et leur implantation.

Source : communiqué CCI Occitanie

AGENDA

Jeudi 7 décembre 2017

QUESTIONNER EFFICACEMENT EN ENTRETIEN DE RECRUTEMENT

De 8h30 à 12h30, à la CCI du Tarn, site d'Albi, 1 avenue Hoche, atelier pratiques RH animé par Corinne SAURAT de l'APEC.

Contact Alain VAISSETTE – : Tél : 05 67 46 60 00 – @ : a.vaissette@tarn.cci.fr

Jeudi 7 décembre 2017

MIEUX INTEGRER DE NOUVELLES RECRUES

De 14h30 à 18h30, à la CCI du Tarn, site de Castres, 40 Allée Alphonse Juin, atelier pratiques RH animé par Corinne SAURAT de l'APEC.

Contact Alain VAISSETTE – Tél : 05 67 46 60 00 – @ : a.vaissette@tarn.cci.fr

Mardi 12 décembre 2017

MATINEE DE DROIT SOCIAL

De 8h30 à 10h30, au Palais Consulaire (CCI de Toulouse) – 2 rue d'Alsace Lorraine 31000 Toulouse. Atelier RH animé par Maître Nicolas CHRISTAU, Avocat Conseil en Droit Social du Cabinet CAPSTAN.

Contact/Tél : 05 62 57 66 43 – @ : rh-competences@toulouse.cci.fr



Mardi 12 Décembre 2017

ACTUALITES JURIDIQUES ET SOCIALES DE L'ANNEE

De 10h00 à 12h00, à la CCI de Montauban & Tarn-et-Garonne, Espace « Entreprendre & Réseaux » 22 allées de Mortarieu, atelier animé par Maîtres DE LUYNES et FONTANINI, de l'Ordre des Avocats

Contact : Tél : 05 63 22 26 18 - @ : clubrh@montauban.cci.fr

Jeudi 14 décembre 2017

PLATO – parcours dirigeant

Programme de développement des compétences à destination des dirigeants des PME/PMI, qui repose sur la constitution d'un groupe de participants qui vont progresser au cours d'un parcours stimulant alliant échanges de pratique, intervention d'experts, réalisation de plan d'actions, pour leur permettre de renforcer leurs compétences managériales, la stratégie de leur entreprise et leur développement commercial.

4^{ème} rencontre : jeudi 14 décembre (lieu à déterminer) sur le thème « Accompagnement au changement »

Programme et thématiques : <http://bit.ly/2rvvVyK>

*Contact : Tél : 05 65 20 48 60 - @ : formation@lot.cci.fr / cyril.opigez@lot.cci.fr
www.formation-cci-lot.fr*

Jeudi 11 janvier 2018

REUNION D'INFO RH : REUSSIR L'ENTRETIEN D'EMBAUCHE

De 8h30 à 11h30 à la CCI du Lot à Cahors de 14h à 17h à la CCI du Lot à Cambes, zone Quercypôle

Contact : Julie JAMMES-DUCHESNE - Tél : 05 65 20 48 66 - @ : julie.jammes@lot.cci.fr

Jeudi 8 février 2018

REUNION D'INFO RH : LA MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL DANS L'ENTREPRISE

De 8h30 à 11h30 à la CCI du Lot à Cahors de 14h à 17h à Saint-Céré (lieu à définir)

Contact : Julie JAMMES-DUCHESNE - Tél : 05 65 20 48 66 - @ : julie.jammes@lot.cci.fr



Jeudi 8 Février 2018

LANCEMENT DE LA 2^{EME} SESSION DE PLATO RH

Il s'agit d'un programme de développement des compétences à destination des personnes qui s'occupent de la gestion des ressources humaines en TPE/PME. Il repose sur la constitution d'un groupe de 15 personnes, qui vont progresser sur un programme co-construit avec des interventions d'experts.

Contact : Hakima IBARKI – Virginie NODAR – Tél : 05 62 57 66 37 – @ : v.nodar@toulouse.cci.fr



PROCHAINS STAGES DE FORMATION

CCI MIDI-PYRENEES – POLE FORMATION
[HTTP://FORMATION.MIDI-PYRENEES.CCI.FR/](http://FORMATION.MIDI-PYRENEES.CCI.FR/)

LE METIER DE COACH 2NDE PROMOTION

Le métier de Coach

Pratique du coaching Individuel et coaching d'équipe
En cours de certification RNCP Niveau Bac +3

2e session

Adopter la bonne posture afin de pouvoir accompagner les clients ou les collaborateurs dans une démarche valorisante, humaine, et dans un coaching de qualité. S'approprier les outils et techniques opérationnelles de coaching individuel et/ou d'équipe.

D'octobre 2017 à juillet 2018

12 jours en 4 séances de 3 jours pour la pratique du coaching individuel
6 jours en 2 sessions de 3 jours pour la pratique du coaching d'équipe

Contact : Lionel DELERIS – Tél : 05.65.75.56.99 – @ : l.deleris@aveyron.cci.fr

PLATO AVEYRON - 2^{nde} PROMOTION

Cycle de développement de compétences du dirigeant

PLATO développe les compétences en management des dirigeants de PME, grâce à la solidarité entre PME et grandes entreprises. Un réseau de développement économique au service des PME-PMI.

Il offre aux chefs d'entreprises l'opportunité de confronter leurs idées à un point de vue extérieur. Il facilite la mise en place d'alliances inter-entreprises et d'échanges commerciaux. A la fois fondé sur le parrainage de cadres de grands groupes et l'expertise d'intervenants extérieurs, il permet aux dirigeants d'aborder l'ensemble des thématiques relatives au fonctionnement d'une entreprise.

Dates : D'octobre 2017 à juillet 2018

Contact : Lionel DELERIS – Tél : 05.65.75.56.99 – @ : l.deleris@aveyron.cci.fr



FORMATION GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL : ADAPTER L'ACTUALITE SOCIALE ET JURIDIQUE A SON ACTIVITE

- Acquérir les connaissances et les outils nécessaires pour la gestion quotidienne du personnel :
- Analyser et optimiser les différentes procédures de gestion du personnel

2 jours : 7 et 8 décembre 2017 Castres – Albi

Contact : Martine ROBERT – Tél : -05 63 51 47 66 @ : m.robert@tarn.cci.fr

COMPTABILITE ET GESTION

Maîtriser les opérations courantes : 7 et 8 décembre

Lieu : Pôle Formation de la CCI du Lot – 94 rue Hautesserre à Cahors

Contact : Régina BURGER – Tél : 05 65 20 48 69 – @ : formation@lot.cci.fr / regina.burger@lot.cci.fr – www.formation-cci-lot.fr

LA MALLETTE DU DIRIGEANT

Des formations courtes et adaptées aux dirigeants d'entreprise et/ou conjoint collaborateurs sans avance de fonds.

La Mallette du Dirigeant est une opération innovante, initiées par L'AGEFICE en partenariat avec la CCI du Lot pour permettre aux dirigeants de se former, sur des sujets prioritaires, sans avoir à faire l'avance de fonds et sans imputer l'enveloppe annuelle de formation.

Un panel de formations autour de 4 axes thématiques proposé :

- Comptabilité –Analyse financière– Interprétation de tableaux de bord
- Numérique & E–technologies
- Marketing & communication
- Ressources humaines & Management

Planning des sessions de formations sur 2017

- Socle commun de compétences : 04 décembre
- Manager l'activité professionnelle des salariés en intégrant le droit du travail : 11 et 12 décembre

Contact : Régina BURGER – Tél : 05 65 20 48 69 – @ : formation@lot.cci.fr / regina.burger@lot.cci.fr – www.formation-cci-lot.fr



PREVENTION SECURITE ET QUALITE

Sauveteur Secouriste du Travail : 07 et 08 décembre à Cahors

Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail : 11 décembre à Cambes

**Habilitation électrique : 18 et 19 décembre pour non électricien
20, 21 et 22 décembre pour électricien**

Lieu : Pôle Formation de la CCI du Lot – 94 rue Hautesserre à Cahors

Contact : Régina BURGER – Tél : 05 65 20 48 69 – @ : formation@lot.cci.fr | regina.burger@lot.cci.fr

www.formation-cci-lot.fr

TBS FORMATION CONTINUE - PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

Formations éligibles dans le cadre du renouvellement de la Carte Professionnelle

**Actualités métiers ou comment appréhender l'inflation législative depuis la Loi ALUR : 20 décembre
Transaction et négociation immobilière : 21 décembre**

Contact : 05 61 29 46 26 – formations-entreprises@tbs-education.fr

www.tbs-education.fr

LES EVOLUTIONS DE LA COMMANDE PUBLIQUE EN 2018

Dématérialisation des procédures, facturation électronique obligatoire pour les marchés publics,
Utilisation du DUME ; Tout ceci à compter de janvier 2018.

Dates : 2 jours, 14 et 15 février 2018

Lieu : **Castres- Albi**

Contact : Martine ROBERT – Tél : -05 63 51 47 66 @ : m.robert@tarn.cci.fr

<https://www.formation-tarn.com/>

TBS FORMATION CONTINUE - PROGRAMMES DIRIGEANTS (CLYCLE LONG RNCP 1)

« Métier : DIRIGEANT » – 247 heures

(2 jours consécutifs par mois pendant 15 mois) – Titre RNCP niveau I Dirigeant PME – Eligible au CPF

Dates : à compter du 13 mars 2018

Contact : Geneviève FERNANDEZ – Tél : 05 61 29 46 42 (LD) – Port. 06.75.93.51.06

@ : g.fernandez@tbs-education.fr

www.tbs-education.fr



TBS FORMATION CONTINUE

LES PARCOURS (PARCOURS DE SPECIALISATION DE L'EXECUTIVE MBA)

Parcours Strategic Management / Parcours Innovation et Créativité / Parcours Transformation Digitale / Parcours Consulting

Ces parcours constituent chacun une unité pédagogique autonome.
Ils sont bâtis sur un format de : 120 heures

Dates : A compter d'avril 2018 (calendrier nous consulter)

**Contact : 05 61 29 46 26 – formations-entreprises@tbs-education.fr
www.tbs-education.fr**

N'hésitez pas à contacter votre conseiller CCI



Julie JAMMES – DUCHESNE

Chargée de mission Emploi - Ressources Humaines

CCI LOT

107 quai Cavaignac – CS 10079

46002 Cahors Cedex 9

T. 05 65 20 48 66

www.lot.cci.fr



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

